

Paraît chaque mois
Abonnement annuel :
160 francs suisses
Fascicule mensuel :
20 francs suisses

Le Droit d'auteur

106^e année – N° 12
Décembre 1993

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

NOTIFICATIONS RELATIVES AUX TRAITÉS ADMINISTRÉS PAR L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR		
Convention de Berne. Nouveau membre de l'Union de Berne : El Salvador	287	
Convention phonogrammes. Adhésion : Grèce	287	
ORGANES DIRECTEURS DE L'OMPI		
Organes directeurs de l'OMPI. Vingt-quatrième série de réunions (Genève, 20-29 septembre 1993)	288	
SYSTÈMES D'ENREGISTREMENT ADMINISTRÉS PAR L'OMPI		
Traité sur le registre des films (FRT)	291	
ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT		
Afrique	292	
Amérique latine et Caraïbes	293	
Asie et Pacifique	293	
Pays arabes	294	
Coopération pour le développement (en général)	294	
ACTIVITÉS DE L'OMPI DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR LES PAYS EN TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE DE MARCHÉ		295
AUTRES CONTACTS DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'OMPI AVEC DES GOUVERNEMENTS ET DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR		296
CALENDRIER DES RÉUNIONS		298

LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS

(ENCART)

Note de l'éditeur

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Code des Etats-Unis d'Amérique, titre 17 – Droits d'auteur (loi de 1976 sur le droit d'auteur, modifiée en dernier lieu par la loi sur les enregistrements sonores à domicile (n° 102-563 du 28 octobre 1992)) (*Chapitre 3 à la fin*) Texte 1-01

OMPI 1993

La reproduction des notes et rapports officiels ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Notifications relatives aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur

Convention de Berne

Nouveau membre de l'Union de Berne

EL SALVADOR

Le Gouvernement d'El Salvador a déposé, le 18 novembre 1993, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971 et modifiée le 28 septembre 1979.

El Salvador n'était pas jusqu'alors membre de l'Union internationale pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques (Union de Berne), fondée par la Convention de Berne.

La Convention de Berne, ainsi révisée, entrera en vigueur, à l'égard d'El Salvador, le 19 février

1994. Dès cette date, El Salvador deviendra membre de l'Union de Berne.

Selon le système de contribution unique, El Salvador sera rangé, à partir du 1^{er} janvier 1994, dans la classe *Sbis* aux fins de la détermination de sa part contributive dans les budgets de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et des unions financées par des contributions.

Notification Berne n° 153, du 19 novembre 1993.

Convention phonogrammes

Adhésion

GRÈCE

Le Gouvernement de la Grèce a déposé, le 2 novembre 1993, son instrument d'adhésion à la Convention pour la protection des producteurs de phonogrammes contre la reproduction non autorisée de leurs phonogrammes, du 29 octobre 1971.

Ladite convention entrera en vigueur, à l'égard de la Grèce, le 9 février 1994.

Notification phonogrammes n° 56, du 9 novembre 1993.

Organes directeurs de l'OMPI

Organes directeurs de l'OMPI

Vingt-quatrième série de réunions

(Genève, 20-29 septembre 1993)

Les organes directeurs de l'OMPI ont tenu leur vingt-quatrième série de réunions, à Genève, du 20 au 29 septembre 1993. Les délégations de 104 Etats, de 17 organisations intergouvernementales et de 12 organisations internationales non gouvernementales ont participé à ces réunions*.

Les 21 organes directeurs ci-après se sont réunis :

- 1) Assemblée générale de l'OMPI, quatorzième session (11^e session ordinaire);
- 2) Conférence de l'OMPI, douzième session (11^e session ordinaire);
- 3) Comité de coordination de l'OMPI, trente et unième session (24^e session ordinaire);
- 4) Assemblée de l'Union de Paris, vingt et unième session (11^e session ordinaire);
- 5) Conférence de représentants de l'Union de Paris, vingt et unième session (11^e session ordinaire);
- 6) Comité exécutif de l'Union de Paris, vingt-neuvième session (29^e session ordinaire);
- 7) Assemblée de l'Union de Berne, quatorzième session (11^e session ordinaire);
- 8) Conférence de représentants de l'Union de Berne, quatorzième session (11^e session ordinaire);
- 9) Comité exécutif de l'Union de Berne, trente-cinquième session (24^e session ordinaire);
- 10) Assemblée de l'Union de Madrid, vingt-cinquième session (10^e session ordinaire);
- 11) Assemblée de l'Union de La Haye, treizième session (9^e session ordinaire);
- 12) Conférence de représentants de l'Union de La Haye, treizième session (9^e session ordinaire);
- 13) Assemblée de l'Union de Nice, treizième session (11^e session ordinaire);

- 14) Conférence de représentants de l'Union de Nice, douzième session (11^e session ordinaire);
- 15) Assemblée de l'Union de Lisbonne, dixième session (10^e session ordinaire);
- 16) Conseil de l'Union de Lisbonne, dix-septième session (17^e session ordinaire);
- 17) Assemblée de l'Union de Locarno, treizième session (10^e session ordinaire);
- 18) Assemblée de l'Union de l'IPC [Classification internationale des brevets], douzième session (9^e session ordinaire);
- 19) Assemblée de l'Union du PCT [Traité de coopération en matière de brevets], vingt et unième session (9^e session ordinaire);
- 20) Assemblée de l'Union de Budapest, dixième session (7^e session ordinaire);
- 21) Assemblée de l'Union de Vienne, sixième session (5^e session ordinaire).

Les principaux sujets examinés par les organes directeurs et les principales décisions qu'ils ont adoptées sont décrits ci-après.

Activités menées par l'OMPI du 1^{er} juillet 1992 au 30 juin 1993. La quasi-totalité des délégations se sont déclarées satisfaites du contenu des rapports d'activité présentés par le directeur général, et plus particulièrement de la description précise et claire des activités menées par le Bureau international durant la période à l'examen. L'ampleur et la qualité des tâches accomplies ainsi que l'efficacité et la minutie avec lesquelles elles ont été menées à bien ont été évoquées avec satisfaction. De l'avis des délégations, les activités ont atteint les objectifs fixés dans le programme de travail pour l'exercice biennal 1992-1993. Le Bureau international, sous la conduite du directeur général, a répondu promptement, en faisant preuve d'imagination et de dévouement, aux besoins divers des Etats membres et aux conditions nouvelles qui existent dans le monde d'aujourd'hui.

* La liste des participants peut être obtenue sur demande auprès du Bureau international.

Presque toutes les délégations ont souligné l'importance essentielle qu'elles attachent aux activités de coopération pour le développement menées en faveur des pays en développement. Les délégations des pays bénéficiaires ont mis l'accent sur le caractère prioritaire que devrait revêtir l'assistance aux pays en développement afin de renforcer le rôle fondamental que joue la propriété intellectuelle dans le développement culturel, technique et économique. Elles ont formulé l'espoir que le programme de coopération pour le développement exécuté par l'OMPI sera renforcé à l'avenir afin de permettre la mise en place, dans les pays en développement, de systèmes de propriété intellectuelle qui soient adaptés aux besoins locaux et compatibles avec les tendances internationales. Les délégations des pays donateurs ont réaffirmé leur volonté de continuer à contribuer, financièrement ou en nature, audit programme et, chaque fois que possible, d'accroître leur contribution. Les activités de coopération pour le développement considérées comme les plus utiles par les délégations des pays en développement sont notamment celles qui portent sur divers types de formation à l'intention de divers groupes de personnes, l'assistance pour l'élaboration de textes législatifs, les conseils en matière de rationalisation des opérations administratives des offices nationaux — notamment au moyen de l'informatisation —, l'assistance pour le développement des services d'information en matière de brevets destinés au public grâce à l'utilisation accrue de la technique du disque compact ROM, l'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités et la création de sociétés en vue de l'administration équitable et efficace du droit d'auteur et des droits voisins. A cet égard, de nombreuses délégations se sont félicitées de la création de l'Académie de l'OMPI et de l'octroi de bourses d'études de longue durée pour suivre un enseignement universitaire dans le domaine de la propriété intellectuelle, deux initiatives qui répondent à leurs souhaits.

Plusieurs délégations, évoquant la diminution des ressources multilatérales mises à la disposition de l'OMPI et provenant de sources extrabudgétaires telles que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont demandé instamment aux pays donateurs d'accroître leur assistance et ont appuyé la proposition du directeur général à l'effet de prélever davantage de ressources sur le budget ordinaire de l'OMPI pour les activités de coopération pour le développement au cours du prochain exercice biennal (voir, plus loin, sous "Programme et budget pour l'exercice biennal 1994-1995"). La promotion des adhésions aux traités constituant une importante activité de coopération pour le développement, de nombreuses délégations ont appuyé la proposition du directeur général concernant un système de contribution unique

(voir, plus loin, sous "Système de contribution unique"), étant donné que cela encouragerait un plus grand nombre de pays en développement à adhérer à des traités auxquels ils ne sont pas encore parties.

De très nombreuses délégations, à la fois de pays en développement et de pays industrialisés, ont souligné l'importance que revêtent les activités menées par l'OMPI en ce qui concerne l'établissement de normes et les systèmes d'enregistrement international. A une très forte majorité, elles se sont déclarées satisfaites de la progression des travaux dans ce domaine et ont dit souhaiter voir leur conclusion rapide pour ce qui est de l'établissement du Traité sur le droit des brevets, des préparatifs d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, du projet de traité sur le droit des marques, d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne, d'un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, ainsi que de l'arbitrage et d'autres mécanismes extrajudiciaires de solution des litiges entre personnes privées.

De nombreuses délégations se sont dites pleinement satisfaites du succès et du fonctionnement du PCT. Quelques-unes se sont dites préoccupées par la situation financière des systèmes de Madrid et de La Haye.

Programme et budget pour l'exercice biennal 1994-1995. Les organes directeurs ont approuvé le projet de programme et de budget proposé par le directeur général pour l'exercice biennal 1994-1995, qui prévoit une augmentation des dépenses (celles-ci passent d'environ 188 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1992-1993 à quelque 230 millions de francs suisses pour l'exercice biennal 1994-1995). Le programme de l'exercice biennal à venir prévoit la poursuite d'une bonne partie des activités de l'exercice biennal 1992-1993, ainsi qu'une augmentation sensible du volume des activités de coopération pour le développement. En ce qui concerne les activités normatives, les principales réalisations prévues dans le nouveau programme sont la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle, du Traité sur le droit des marques et, éventuellement, du Traité sur le droit des brevets. Pour ce qui est des activités d'enregistrement international, le nombre de demandes déposées au titre du PCT devrait augmenter d'environ 15 % par rapport à l'exercice biennal 1992-1993. Le total des contributions versées par les Etats membres des diverses unions sera réduit de 8,6 % par rapport à l'exercice biennal 1992-1993. Ce résultat sera atteint grâce à une participation renforcée de l'Union du PCT en particulier, mais aussi des Unions de Madrid et de La Haye, au

financement de certaines activités qui présentent un intérêt croissant pour elles. Pour l'exercice biennal 1992-1993, la part des recettes des unions financées par des contributions et celle des recettes des unions financées par des taxes ont été respectivement de 24 % et 76 %; dans le nouveau budget approuvé, ces pourcentages devraient passer à 19 % et 81 %, tandis que la part des dépenses, qui est respectivement de 27 % et 73 %, devrait passer à 20 % et 80 %.

Système de contribution unique. Les organes directeurs ont aussi décidé d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 1994 et pour une période d'essai de quatre ans couvrant les deux prochains exercices biennaux (1994-1995 et 1996-1997), un système de contribution unique. Ce système remplacera le système de contribution actuel, dans le cadre duquel il existe six unions financées par des contributions (les Unions de Paris, de Berne, de l'IPC, de Nice, de Locarno et de Vienne) et où chaque Etat paie au Bureau international autant de contributions (toutes d'un montant différent) qu'il y a d'unions dont il est membre. Le système de contribution unique présente les avantages suivants : il simplifiera la gestion des contributions et incitera les Etats qui ne sont pas membres de la totalité des unions financées par des contributions à adhérer à d'autres unions étant donné que l'adhésion à ces dernières n'entraînera pas d'augmentation du montant de leurs contributions. Dans le cadre du système de contribution unique, chaque Etat membre ne paiera qu'une seule contribution, quel que soit le nombre d'unions financées par des contributions dont il est membre. En outre, dans le nouveau système, aucun Etat membre d'une union ne paiera plus de contributions — en fait, chacun en paiera moins — que dans le système actuel à plusieurs contributions. Pour parvenir à ce résultat, les 10 classes de contribution existantes ont été portées à 14 (ce qui a permis à des Etats de se retrouver dans une classe de contribution inférieure à celle à laquelle ils appartenaient) et le montant total des contributions versées par les Etats membres des unions financées par des contributions a été réduit de 8,6 %. La création des quatre nouvelles classes de contribution signifie que les contributions actuelles de la grande majorité des Etats membres qui sont des pays en développement diminueront considérablement, certaines jusqu'à 75 %, et que la contribution annuelle des Etats membres qui appartiennent à la classe la plus basse ne s'élèvera désormais qu'à 1773 francs suisses. Dans le nouveau système, les contributions des Etats qui ne sont membres que de l'OMPI et d'aucune des unions sont alignées sur les six classes les moins élevées du système de contribution unique.

Projet de traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. L'Assemblée générale de l'OMPI a accepté que la sixième session du comité d'experts et la seconde partie de la réunion préparatoire soient convoquées au début de l'année 1994 et que la conférence diplomatique soit convoquée pour une période de trois semaines vers la fin de 1994 ou au cours du premier semestre de 1995.

Suite de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité complétant la Convention de Paris en ce qui concerne les brevets. L'Assemblée de l'Union de Paris a décidé de ne pas fixer, à sa présente session, de date pour la suite de la conférence diplomatique et a demandé au directeur général de convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée de l'Union de Paris lorsqu'il estimera que le moment est venu d'envisager de fixer cette date.

Traité destiné à compléter la Convention de Paris en ce qui concerne les marques ("Traité sur le droit des marques"). L'Assemblée de l'Union de Paris a approuvé la tenue d'une septième session du Comité d'experts sur l'harmonisation des législations protégeant les marques, d'une réunion préparatoire de la conférence diplomatique et de la conférence diplomatique proprement dite au cours de l'exercice biennal 1994-1995.

Mise en place des services d'arbitrage de l'OMPI. L'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé la mise en place d'un centre d'arbitrage de l'OMPI qui proposera des services pour la solution des litiges de propriété intellectuelle entre personnes privées dès le 1^{er} juillet 1994. Les entreprises et les particuliers qui souhaitent recourir à ces services pourront choisir entre quatre procédures de règlement des litiges : la médiation, l'arbitrage, l'arbitrage accéléré (conçu particulièrement pour les petits litiges) et une procédure combinée prévoyant la médiation et, si aucun règlement n'intervient par cette voie, l'arbitrage.

Etablissement de normes et de procédures pour la protection et l'exercice des droits de propriété intellectuelle. Outre les activités décrites dans les paragraphes précédents, le programme pour l'exercice biennal 1994-1995 prévoit la poursuite des travaux concernant un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne et un éventuel instrument de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, l'élaboration d'un projet de nouveau traité sur la protection et/ou l'enregistrement international des indications géographiques, l'étude de la question de

l'octroi, à certaines organisations intergouvernementales, d'un statut identique ou analogue à celui des Etats à l'égard des traités administrés par l'OMPI, l'élaboration d'une loi type sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes, ainsi que des principes directeurs sur l'application du droit d'auteur et des droits voisins au stockage, à la transmission et à la reproduction électroniques des oeuvres, des enregistrements et des émissions de radiodiffusion, et, enfin, l'étude d'un éventuel système facultatif de numérotation internationale pour certaines catégories d'oeuvres littéraires et artistiques et pour les phonogrammes.

Etude exploratoire de questions de propriété intellectuelle pouvant nécessiter des normes. Dans ce domaine d'activité, un colloque sur les questions d'actualité en matière de protection par brevet des inventions biotechnologiques, un colloque sur la protection contre la contrefaçon et la piraterie et un colloque sur la protection des oeuvres audiovisuelles seront organisés pendant le prochain exercice biennal. Les mesures qui pourraient être prises pour mieux protéger les marques notoirement connues seront examinées et la question des chevauchements dans la protection des noms commerciaux, des marques et des slogans sera étudiée.

Majoration des taxes des systèmes d'enregistrement. L'Assemblée de l'Union de Madrid et l'Assemblée de l'Union de La Haye ont approuvé une majoration des taxes de 7 % et 10 %, respectivement.

L'Assemblée de l'Union du PCT a convenu que la question d'une majoration des taxes du PCT pourrait être réexaminée en 1994.

Traité de coopération en matière de brevets (PCT). La proposition du Bureau international relative à l'option de dépôt auprès du Bureau international en tant qu'office récepteur selon le PCT à compter du 1^{er} janvier 1994 a été approuvée. L'Assemblée de l'Union du PCT a en outre nommé l'Office espagnol des brevets et des marques en qualité d'administration chargée de la recherche internationale, avec effet au 22 septembre 1993, et a désigné le chinois comme langue dans laquelle un texte officiel du PCT est établi.

Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels. Les travaux concernant la révision de l'Arrangement de La Haye se poursuivront. Une conférence diplomatique devrait se tenir en 1995 pour adopter le nouvel acte de l'arrangement.

Questions concernant le personnel. Les organes directeurs et le directeur général ont rendu hommage au vice-directeur général sortant, M. Shahid Alikhan (qui a pris sa retraite le 30 novembre 1993), le félicitant pour les services inestimables qu'il a rendus à l'Organisation pendant son mandat. Les organes directeurs ont aussi approuvé l'intention du directeur général de promouvoir MM. Mihály Ficsor et Carlos Fernández Ballesteros au grade de sous-directeur général et de promouvoir M. Raymond Andary au grade D.1. Ces promotions ont pris effet le 1^{er} octobre 1993.

Systemes d'enregistrement administrés par l'OMPI

Traité sur le registre des films (FRT)

Inde. En septembre 1993, un fonctionnaire na-

tional s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle de l'Inde au FRT.

Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays en développement

Afrique

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Burkina Faso. En septembre 1993, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, M. Ouala Koutiebou, ministre de la culture, et un autre fonctionnaire national se sont rendus au siège de l'OMPI où ils se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération dans le domaine du droit d'auteur entre le Burkina Faso et l'OMPI, notamment de l'organisation du colloque de l'OMPI sur la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins qui doit se tenir à Ouagadougou en octobre 1993.

Cameroun. En septembre 1993, M. Joseph-Marie Bipoun-Woum, ministre de la culture, s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation de la coopération entre le Cameroun et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

Cap-Vert. En septembre 1993, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec un fonctionnaire de l'OMPI de l'adhésion éventuelle du Cap-Vert à la Convention instituant l'OMPI.

Côte d'Ivoire. En septembre 1993, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération bilatérale, notamment d'un séminaire régional sur la propriété industrielle qui doit se tenir dans le pays en 1994, et de questions se rapportant à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI).

Ghana. En septembre 1993, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, une fonctionnaire nationale s'est entretenue, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité de former des fonctionnaires ghanéens dans le domaine de la documentation et de l'informatisation de la gestion collective des droits d'auteur.

Lesotho. En septembre 1993, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, Mme Nyalleng Pii, directrice générale de l'enregistrement, s'est entretenue, à Genève, avec des fonc-

tionnaires de l'OMPI de questions administratives relatives à la création d'un bureau du droit d'auteur au sein de la direction de l'enregistrement.

Madagascar. En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suisse de l'Organisation se sont rendus en mission à Antananarivo pour s'entretenir avec des fonctionnaires nationaux du projet d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur élaboré par le Bureau international, de la coopération entre Madagascar et l'OMPI en vue de renforcer la gestion collective des droits d'auteur, ainsi que de l'adhésion éventuelle du pays à l'Acte de Paris de la Convention de Berne.

Malawi. En septembre 1993, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI des activités de coopération menées dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins au profit de la nouvelle société du droit d'auteur du Malawi.

Mozambique. En septembre 1993, le Bureau international a rédigé et envoyé aux autorités nationales, sur leur demande, une loi type sur le droit d'auteur et les droits voisins.

Namibie. En septembre 1993, trois fonctionnaires du Ministère de l'information et de la radiodiffusion ont remis au directeur général, à Genève, une déclaration de la Namibie aux termes de laquelle la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques continue de s'appliquer à ce pays, ainsi que l'instrument d'adhésion de la Namibie à l'Acte de Paris (1971) de la même convention.

Nigeria. En septembre 1993, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la possibilité de former des fonctionnaires nigériens en ce qui concerne la mise en place et l'utilisation de systèmes de documentation et d'informatisation pour la gestion collective des droits d'auteur.

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). En septembre 1993, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, Mme Célestine Houhougbe, directrice générale

par intérim de l'OAPI, accompagnée d'un fonctionnaire de l'organisation, s'est entretenue, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la poursuite de la coopération entre les deux organisations.

Organisation de l'Unité africaine (OUA). En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OUA s'est rendu au siège de l'OMPI pour s'entretenir du renforcement des activités communes entre l'OUA et l'OMPI au profit des pays africains.

Amérique latine et Caraïbes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Chili. En septembre 1993, à Genève, deux fonctionnaires nationaux ont remis au directeur général l'instrument d'adhésion du Chili au Traité sur le

registre des films (FRT). La question de l'organisation éventuelle d'un séminaire sur la propriété intellectuelle à l'intention des professeurs de l'Ecole supérieure de diplomatie du Chili, d'un séminaire sur le droit d'auteur pour les magistrats et d'un séminaire d'information sur le FRT a aussi été examinée.

Asie et Pacifique

Cours de formation, séminaires et réunions

Colloque national de l'OMPI sur la protection juridique des expressions du folklore (Beijing). Du 13 au 15 septembre 1993, s'est tenu à Beijing un Colloque national de l'OMPI sur la protection juridique des expressions du folklore, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère chinois de la culture et l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine (NCAC). Le colloque a été suivi par une quarantaine de participants venant de divers ministères et administrations de la Chine. Des discours d'ouverture ont été prononcés par le directeur général de l'OMPI, par M. Gao Zhanxiang, vice-ministre de la culture, et par M. Yu Youxian, directeur général de la NCAC. Des exposés ont été présentés par un conférencier australien invité au colloque, un consultant suisse de l'OMPI, trois fonctionnaires chinois et un fonctionnaire de l'OMPI. Les sujets traités portaient sur la définition des expressions du folklore et les différents moyens de les protéger.

tion en vue d'améliorer le système de propriété intellectuelle du pays et de l'adhésion éventuelle du Brunéi Darussalam à la Convention instituant l'OMPI.

Chine. En septembre 1993, le directeur général et huit fonctionnaires de l'OMPI se sont rendus à Beijing. Le directeur général a été reçu par M. Jiang Zemin, président de la Chine. Il s'est aussi entretenu avec d'autres dirigeants et fonctionnaires nationaux de la poursuite de la coopération entre la Chine et l'OMPI en ce qui concerne diverses questions de propriété intellectuelle et a assisté à la cérémonie d'ouverture de trois réunions organisées avec la collaboration de l'OMPI, à savoir, le Colloque de l'OMPI sur le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et la Chine, le Colloque national de l'OMPI sur la protection juridique des expressions du folklore et le Forum de l'OMPI sur l'enregistrement international des marques. Une description du colloque figure, ci-dessus, dans la partie intitulée "Asie et Pacifique : Cours de formation, séminaires et réunions".

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Brunéi Darussalam. En septembre 1993, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de la coopéra-

Inde. En septembre 1993, MM. Tajinder Khanna, secrétaire d'Etat au Ministère du commerce, et S.V. Giri, secrétaire d'Etat au Département de l'éducation du Ministère de la mise en valeur des ressources humaines, se sont entretenus

séparément, à Genève, avec le directeur général de questions d'intérêt commun concernant la propriété intellectuelle.

Iran (République islamique d'). En septembre 1993, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, M. Sayed Reza Zavareie, vice-ministre de la justice et directeur de l'Organisation d'enregistrement des actes et de la propriété intellectuelle et industrielle, et un fonctionnaire national se sont entretenus, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de l'adhésion éventuelle du pays à la Convention instituant l'OMPI, de la possibilité de former des fonctionnaires nationaux dans le domaine de la pro-

priété intellectuelle, et de la mise en oeuvre du projet national financé par le PNUD et visant à améliorer la gestion de la propriété industrielle.

Thaïlande. En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OMPI et un consultant suédois de l'Organisation ont participé, à Bangkok, à une table ronde sur le projet de loi sur le droit d'auteur. Cette table ronde, qui était organisée par le Département de la propriété intellectuelle de Thaïlande et qui a eu lieu sur la base d'une note détaillée du Bureau international contenant des observations sur le projet de loi, a été suivie par des fonctionnaires nationaux et des représentants du secteur privé.

Pays arabes

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Yémen. En septembre 1993, M. Ahmed Mohamed Thabet Al-Zuraiki, chef du Bureau tech-

nique au Ministère de la culture et du tourisme, s'est rendu au siège de l'OMPI où il s'est entretenu avec des fonctionnaires de l'Organisation du renforcement de la coopération en faveur de son pays.

Coopération pour le développement (en général)

Cours de formation, séminaires et réunions

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins

Groupe de travail

Première session

(Genève, 7 et 10 septembre 1993)

Le Groupe de travail du Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins a tenu sa première session à Genève, les 7 et 10 septembre 1993.

Treize des 14 Etats membres du groupe de travail étaient représentés : Argentine, Canada, Chine,

Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Hongrie, Inde, Japon, Kenya, Pakistan, Paraguay, Suisse.

Le groupe de travail a examiné et évalué les activités menées par l'OMPI dans le cadre du Programme permanent concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis la dernière session du Comité permanent, en novembre 1992.

Toutes les délégations qui ont pris la parole se sont déclarées satisfaites des activités de coopération menées par l'OMPI dans les pays en développement en matière de droit d'auteur et de droits voisins, qu'il s'agisse de conseils et d'assistance en matière législative, de mise en valeur des ressources humaines ou d'aménagement d'institutions, et elles ont manifesté leur plein appui à ces activités. Elles ont toutes noté l'augmentation considérable des activités entreprises depuis la dernière réunion du Comité permanent.

Certaines délégations ont formulé des observations sur les activités suivantes menées par l'OMPI : la mise en valeur des ressources humaines, notamment les cours de formation spécialisée, les séminaires et les réunions, telles que celles portant sur l'incidence des techniques nouvelles sur le droit d'auteur et les droits voisins et les colloques organisés à l'intention des membres des professions judiciaires; la protection des auteurs et des artistes grâce à la création d'institutions de gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins ou à leur renforcement; l'application de la législation aux fins de la lutte contre la piraterie; l'élaboration et la modernisation de lois sur le droit d'auteur de pays en développement, ainsi que le renforcement de la protection par le droit d'auteur aux niveaux national et international.

Des délégations ont formulé des propositions concernant la structure et le contenu des documents

établis par le Bureau international sur les activités menées en faveur des pays en développement et sur leurs résultats.

Les organes directeurs compétents de l'OMPI ont pris note du rapport du groupe de travail dans le courant du mois de septembre 1993.

Assistance en matière de formation, de législation et de modernisation de l'administration

Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO). En septembre 1993, à l'occasion de leur participation aux sessions des organes directeurs, M. Abdulaziz Othman Altwaijri, directeur général de l'ISESCO, et deux fonctionnaires de l'organisation se sont entretenus avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI de la coopération future entre l'ISESCO et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

Activités de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur spécialement conçues pour les pays en transition vers l'économie de marché

Activités régionales

Séminaire de l'OMPI pour les pays d'Europe centrale sur l'adaptation du système du droit d'auteur et des droits voisins aux conditions et aux exigences de l'économie de marché et du pluralisme démocratique (Prague). Du 6 au 8 septembre 1993 s'est tenu, à Prague, le séminaire précité, organisé par l'OMPI en collaboration avec le Ministère de la culture de la République tchèque. Ce séminaire a réuni 12 participants venant de Hongrie, de Pologne, de Slovaquie et de Slovénie, une trentaine de participants de la République tchèque et les représentants de six organisations internationales non gouvernementales. Il a été ouvert par le directeur général de l'OMPI et par M. Jindřich Kabát, ministre tchèque de la culture. Des conférenciers venant de Finlande, du Royaume-Uni, de Suède et de Suisse, deux consultants de l'OMPI — l'un allemand et l'autre autrichien — et un fonctionnaire de l'Organisation ont présenté des exposés. Un autre fonctionnaire de l'OMPI a aussi pris part au séminaire.

Les participants ont défini dans leurs grandes lignes les tâches principales qui incomberont aux pays concernés, à savoir :

- moderniser les lois sur le droit d'auteur et les droits voisins de ces pays et les adapter aux conven-

tions existantes, convenablement interprétées, ainsi qu'aux normes internationales récentes; parallèlement, supprimer de ces lois les dispositions découlant de l'idéologie socialiste collectiviste (c'est-à-dire certains cas de libre utilisation et certains types de licences obligatoires);

- adopter des dispositions pertinentes pour la protection des droits voisins;

- abandonner le dogme socialiste de l'inaliénabilité totale des droits et régler avec plus de souplesse la question du transfert des droits;

- tenir compte de façon plus appropriée, dans les nouvelles normes, des intérêts légitimes des employeurs et des producteurs;

- mettre un terme à la réglementation excessive des contrats relatifs au droit d'auteur et aux droits voisins;

- transformer le système de gestion collective de sorte que celle-ci soit assurée uniquement par des organismes privés, dépourvus de toute fonction publique, et en modifier la structure de façon que tous les groupes d'intérêts soient dûment représentés; dans le même temps, prendre des mesures visant à maintenir l'efficacité de la gestion collective dans les nouvelles conditions; enfin,

- rendre beaucoup plus complexe et efficace le système de défense des droits et en garantir le bon fonctionnement.

Activités nationales

Albanie. En septembre 1993, à Genève, M. Neshat Tozaj, président de la Société des auteurs albanais (ALBAUTOR), et un autre représentant de cette société ont eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI au sujet d'une coopération future éventuelle entre l'Albanie et l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.

République tchèque. En septembre 1993, sur l'invitation de M. Jindřich Kabát, ministre de la culture de la République tchèque, le directeur général s'est rendu à Prague, où il a eu des entretiens, avec ce ministre, au sujet du projet d'une nouvelle loi sur le droit d'auteur; avec le ministre de l'économie, au sujet de l'Arrangement de Madrid; et avec le président de l'office des brevets, au sujet de l'organisation éventuelle par l'OMPI, à l'intention des pays d'Europe centrale, d'une réunion d'information sur les activités informatisées de l'OMPI dans

le cadre des systèmes du PCT et de Madrid. Le directeur général s'est aussi entretenu avec d'autres responsables nationaux de la nouvelle loi sur le droit d'auteur et de la coopération avec l'OMPI. L'enseignement de la propriété intellectuelle a également fait l'objet d'entretiens avec des membres de l'Université Charles. Le directeur général était accompagné d'un fonctionnaire de l'OMPI.

Slovénie. En septembre 1993, à l'occasion de sa participation aux sessions des organes directeurs, M. Bojan Pretnar, directeur de l'Office pour la protection de la propriété industrielle, a eu des entretiens, à Genève, avec le directeur général et des fonctionnaires de l'OMPI concernant la promotion de la recherche et de l'enseignement en matière de propriété intellectuelle, le projet de loi sur la protection des topographies de produits semi-conducteurs et l'adhésion éventuelle de la Slovénie au PCT, au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid et à d'autres traités administrés par l'OMPI.

Autres contacts du Bureau international de l'OMPI avec des gouvernements et des organisations internationales dans le domaine du droit d'auteur

Contacts au niveau national

Malte. En septembre 1993, un fonctionnaire national s'est entretenu, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI de certaines questions relatives aux observations du Bureau international concernant le projet de loi maltaise sur le droit d'auteur.

Turquie. En septembre 1993 trois fonctionnaires nationaux se sont entretenus, à Genève, avec des fonctionnaires de l'OMPI d'un avant-projet relatif au renforcement du système de propriété intellectuelle en Turquie. Des observations concernant un projet de modification de la loi sur le droit d'auteur, rédigées par le Bureau international sur la demande des autorités gouvernementales, leur ont été remises.

Nations Unies

En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a assisté à une réunion d'information organisée par l'ONU, à Genève, sur les préparatifs du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, en 1995.

Autres organisations

Agence pour la protection des programmes (APP). En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole lors du 11^e Forum de l'APP, à Paris, afin d'évoquer le programme de l'OMPI pour l'exercice biennal 1994-1995 dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins.

Association littéraire et artistique internationale (ALAI). En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a participé au Congrès de l'ALAI et à une réunion du Bureau exécutif de l'association à Anvers (Belgique).

Association suisse pour le droit d'auteur et des médias (ASAM). En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a pris la parole à l'occasion de la célébration de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale suisse sur le droit d'auteur et les droits voisins, organisée par l'ASAM à la faculté de droit de l'Université de Genève.

Conseil de coopération douanière (CCD). En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a par-

ticipé, à Bruxelles, à une réunion du Sous-groupe commun douane-entreprises du CCD sur la protection de la propriété intellectuelle et il s'est entretenu avec des fonctionnaires du CCD d'une coopération éventuelle avec l'OMPI en matière de formation à la lutte contre la contrefaçon et la piraterie.

Conseil international des archives (CIA). En septembre 1993, un fonctionnaire de l'OMPI a parti-

cipé à la 19^e session de la Section des organisations internationales, organisée par le CIA à Londres.

Société suisse pour les droits des auteurs d'oeuvres musicales (SUISA). En septembre 1993, M. Patrick Liechti, directeur général de la SUISA, s'est rendu au siège de l'OMPI où il a eu des entretiens avec le directeur général et des fonctionnaires de l'Organisation au sujet de la coopération entre la SUISA et l'OMPI.

Calendrier des réunions

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1994

31 janvier – 4 février (Genève)

Comité d'experts sur le développement de l'Arrangement de La Haye (quatrième session)

Le comité continuera d'étudier les possibilités de réviser l'Arrangement de La Haye concernant le dépôt international des dessins et modèles industriels ou d'y ajouter un protocole afin d'introduire dans le système de La Haye des mesures incitant les Etats à adhérer au système et rendant son utilisation plus commode pour les déposants.

Invitations : Etats membres de l'Union de La Haye et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Union de Paris qui ne sont pas membres de l'Union de La Haye ainsi que certaines organisations.

21–25 février (Genève)

Comité d'experts sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle (sixième session) et Réunion préparatoire (deuxième partie) de la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle

Le comité d'experts poursuivra les préparatifs en vue d'un éventuel traité multilatéral sur le règlement des différends entre Etats en matière de propriété intellectuelle. La réunion préparatoire décidera des documents de fond qui devront être soumis à la conférence diplomatique et des Etats et organisations qui devront y être invités. Elle établira aussi le règlement intérieur proposé pour la conférence diplomatique.

Invitations : Etats membres de l'Union de Paris, de l'Union de Berne ou de l'OMPI, ou Etats parties au Traité de Nairobi et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.

3 et 4 mars (Genève)

Colloque mondial sur l'arbitrage des litiges de propriété intellectuelle (organisé en commun avec l'Association américaine d'arbitrage (AAA))

Le colloque permettra de donner une vue d'ensemble des différentes procédures extrajudiciaires de règlement des litiges, en faisant plus particulièrement référence aux litiges en matière de propriété intellectuelle, d'examiner les principaux éléments du processus d'arbitrage et d'étudier la nature et l'utilisation de la médiation en tant que moyen de règlement des litiges.

Invitations : les gouvernements, certaines organisations non gouvernementales et toute personne intéressée (moyennant paiement d'un droit d'inscription).

2–6 mai (Genève)

Groupe de travail sur l'application du Protocole de Madrid de 1989 (sixième session)

Le groupe de travail continuera d'examiner un règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et au Protocole de Madrid, ainsi qu'un projet de formulaires devant être établis en vertu de ce règlement d'exécution.

Invitations : Etats membres de l'Union de Madrid, Etats ayant signé le protocole ou y ayant adhéré, Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, autres Etats membres de l'Union de Paris se déclarant désireux de faire partie du groupe de travail en cette qualité ainsi que certaines organisations non gouvernementales.

23–27 mai (Genève)

Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins (onzième session)

Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec le droit d'auteur et les droits voisins depuis sa dernière session (novembre 1992) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.

Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.

- 6-10 juin (Genève)** **Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (quatrième session)**
 Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des oeuvres littéraires et artistiques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
- 13-17 juin (Genève)** **Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (troisième session)**
 Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel nouvel instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.
Invitations : Etats membres de l'OMPI, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.
- 20-23 juin (Genève)** **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (seizième session)**
 Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (novembre 1992) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 26 septembre - 4 octobre (Genève)** **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-cinquième série de réunions)**
 Certains organes directeurs se réuniront en session ordinaire et d'autres en session extraordinaire.
Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats et certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1994

- 2-4 novembre (Genève)** **Comité technique**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- 7 et 8 novembre (Genève)** **Comité administratif et juridique**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.
- 9 novembre (matin) (Genève)** **Comité consultatif (quarante-huitième session)**
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 9 novembre (après-midi) (Genève)** **Conseil (vingt-huitième session ordinaire)**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

- 6-10 juin (Genève)** **Comité d'experts sur un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne (quatrième session)**
 Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel protocole relatif à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.
Invitations : Etats membres de l'Union de Berne, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'OMPI qui ne sont pas membres de l'Union de Berne ainsi que certaines organisations.
- 13-17 juin (Genève)** **Comité d'experts sur un éventuel instrument relatif à la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes (troisième session)**
 Le comité continuera d'examiner la question de l'élaboration d'un éventuel nouvel instrument (traité) sur la protection des droits des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes.
Invitations : Etats membres de l'OMPI, Commission des Communautés européennes et, en qualité d'observatrices, certaines organisations.
- 20-23 juin (Genève)** **Comité permanent de l'OMPI chargé de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle (seizième session)**
 Le comité passera en revue et évaluera les activités menées dans le cadre du Programme permanent de l'OMPI concernant la coopération pour le développement en rapport avec la propriété industrielle depuis sa dernière session (novembre 1992) et fera des recommandations sur l'orientation future de ce programme.
Invitations : Etats membres du comité et, en qualité d'observateurs, Etats membres de l'Organisation des Nations Unies qui ne sont pas membres du comité ainsi que certaines organisations.
- 26 septembre - 4 octobre (Genève)** **Organes directeurs de l'OMPI et des unions administrées par l'OMPI (vingt-cinquième série de réunions)**
 Certains organes directeurs se réuniront en session ordinaire et d'autres en session extraordinaire.
Invitations : en qualité de membres ou d'observateurs (selon l'organe considéré), Etats membres de l'OMPI ou des unions et, en qualité d'observateurs, autres Etats et certaines organisations.

Réunions de l'UPOV

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'UPOV et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1994

- 2-4 novembre (Genève)** **Comité technique**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.
- 7 et 8 novembre (Genève)** **Comité administratif et juridique**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales.
- 9 novembre (matin) (Genève)** **Comité consultatif (quarante-huitième session)**
Invitations : Etats membres de l'UPOV.
- 9 novembre (après-midi) (Genève)** **Conseil (vingt-huitième session ordinaire)**
Invitations : Etats membres de l'UPOV et, en qualité d'observateurs, certains Etats non membres et organisations intergouvernementales et non gouvernementales.

Autres réunions

1994

2-8 février (Queenstown)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.

4-9 mai (Beijing)

Licensing Executives Society International (LESI) : Conférence internationale.

8-11 mai (Seattle)

Association internationale pour les marques (INTA) : 116^e réunion annuelle.

23-25 mai (Turin)

Union internationale des éditeurs (UIE) : Symposium sur le thème "Les éditeurs et les techniques nouvelles".

25-28 mai (Luxembourg)

Association communautaire du droit des marques (ECTA) : Réunion générale annuelle et Conférence.

28 mai - 5 juin (Ostende)

Fédération internationale du commerce des semences (FIS)/Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) : Congrès mondial.

12-18 juin (Copenhague)

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.

19-24 juin (Vienne)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.

Autres réunions

1994

2-8 février (Queenstown)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Comité exécutif.

4-9 mai (Beijing)

Licensing Executives Society International (LESI) : Conférence internationale.

8-11 mai (Seattle)

Association internationale pour les marques (INTA) : 116^e réunion annuelle.

23-25 mai (Turin)

Union internationale des éditeurs (UIE) : Symposium sur le thème "Les éditeurs et les techniques nouvelles".

25-28 mai (Luxembourg)

Association communautaire du droit des marques (ECTA) : Réunion générale annuelle et Conférence.

28 mai - 5 juin (Ostende)

Fédération internationale du commerce des semences (FIS)/Association internationale des sélectionneurs pour la protection des obtentions végétales (ASSINSEL) : Congrès mondial.

12-18 juin (Copenhague)

Association internationale pour la protection de la propriété industrielle (AIPPI) : Comité exécutif.

19-24 juin (Vienne)

Fédération internationale des conseils en propriété industrielle (FICPI) : Congrès.